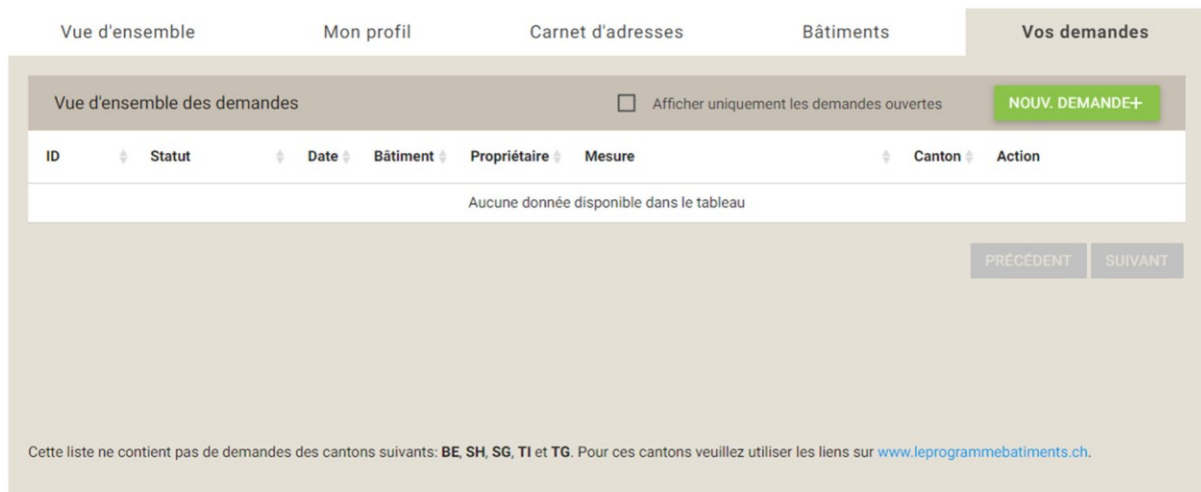


M-07

Raccordement à un réseau de chauffage

Visualisation de la plateforme de demandes de subventions

1. Nouvelle demande



Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments Vos demandes

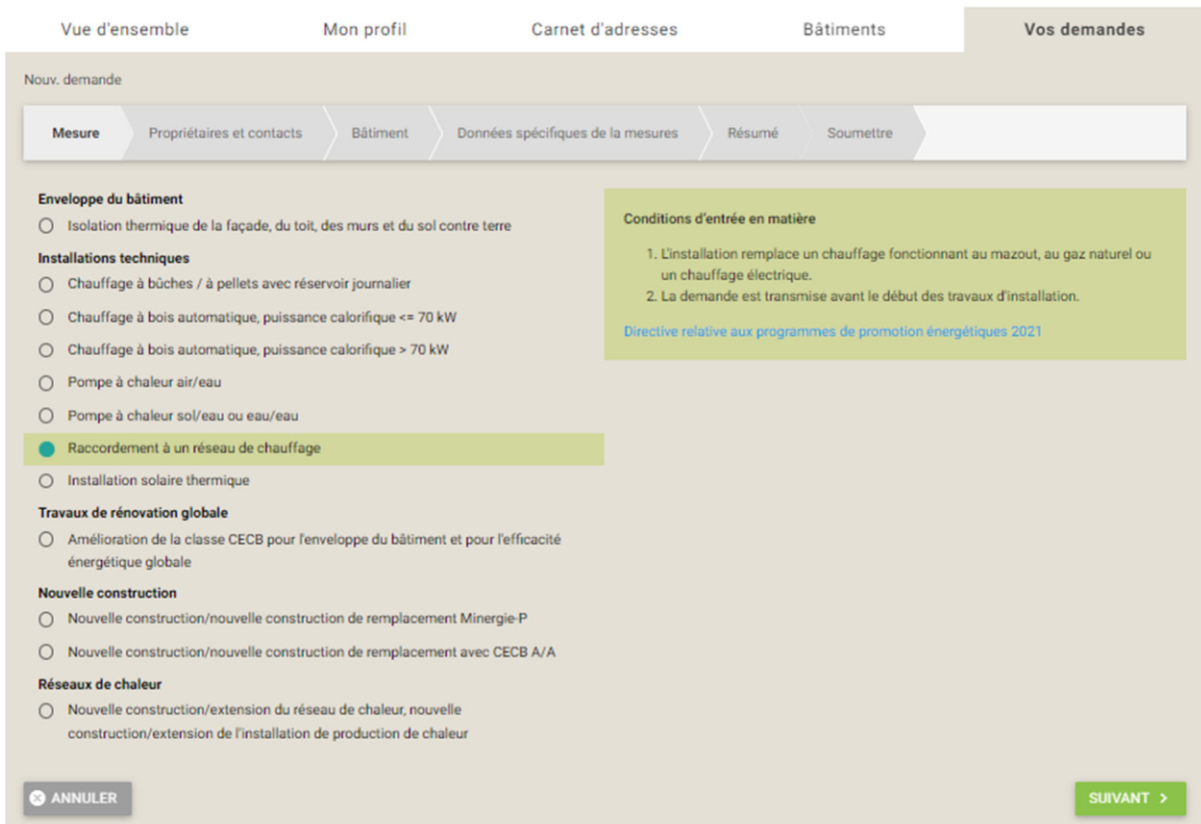
Vue d'ensemble des demandes Afficher uniquement les demandes ouvertes **NOUV. DEMANDE+**

ID	Statut	Date	Bâtiment	Propriétaire	Mesure	Canton	Action
Aucune donnée disponible dans le tableau							

PRÉCÉDENT SUIVANT

Cette liste ne contient pas de demandes des cantons suivants: **BE, SH, SG, TI et TG**. Pour ces cantons veuillez utiliser les liens sur www.leprogrammebatiments.ch.

2. Choix de la mesure



Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments Vos demandes

Nouv. demande

Mesure Propriétaires et contacts Bâtiment Données spécifiques de la mesures Résumé Soumettre

Enveloppe du bâtiment

- Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

Installations techniques

- Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier
- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique <= 70 kW
- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique > 70 kW
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur sol/eau ou eau/eau
- Raccordement à un réseau de chauffage
- Installation solaire thermique

Travaux de rénovation globale

- Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale

Nouvelle construction

- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement Minergie-P
- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement avec CECB A/A

Réseaux de chaleur

- Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur

Conditions d'entrée en matière

- L'installation remplace un chauffage fonctionnant au mazout, au gaz naturel ou un chauffage électrique.
- La demande est transmise avant le début des travaux d'installation.

[Directive relative aux programmes de promotion énergétiques 2021](#)

ANNULER SUIVANT >

3. Propriétaires et contacts

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouv. demande

✓ Mesure **Propriétaires et contacts** Bâtiment Données spécifiques de la mesures Annexes Résumé Soumettre

* Propriétaire ⓘ Je suis le propriétaire

 NOUVEAU CONTACT +

* Personne de contact Identique à celle du propriétaire

 NOUVEAU CONTACT +

* Contact technique Identique à celle du propriétaire

 NOUVEAU CONTACT +

ANNULER **SUIVANT >**

4. Données du bâtiment

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses **Bâtiments** Vos demandes

Nouv. demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts **Bâtiment** Données spécifiques de la mesures Annexes Résumé Soumettre

* Bâtiment **NOUVEAU BÂTIMENT** +

ANNULER **< RETOUR** **SUIVANT >**

Nouveau bâtiment

* Propriété * Année du permis de construire du bâtiment

* Rue * Nr Protection du patrimoine

Si le bâtiment n'a pas (encore) de numéro de maison, s'il vous plaît entrer xx

* NPA * Localité N° de parcelle

* Utilisation principale après la mise en œuvre de la mesure ...

ANNULER **SAUVEGARDER**

5. Données spécifiques aux mesures

Vue d'ensemble

Mon profil

Carnet d'adresses

Bâtiments

Vos demandes

Nouv. demande

✓ Mesure

✓ Propriétaires et contacts

✓ Bâtiment

Données spécifiques de la mesure

Annexes

Résumé

Soumettre

Conditions d'entrée en matière

1. L'installation remplace un chauffage fonctionnant au mazout, au gaz naturel ou un chauffage électrique.
2. La demande est transmise avant le début des travaux d'installation.

Conditions techniques

1. La chaleur obtenue doit provenir au moins à 75% des énergies renouvelables ou des rejets thermiques.
2. Comptabilité CO2 : l'exploitant du réseau de chauffage met à disposition du canton les données nécessaires visant à éviter la comptabilisation à double.
3. L'installation de chauffage respecte les exigences de l'ordonnance cantonale sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE) du 9 février 2011 (dimensionnement, isolation, régulation, etc.).

Extrait des conditions générales

1. Le propriétaire est responsable d'obtenir toutes les autorisations éventuellement nécessaires pour la réalisation des travaux. Le versement de la subvention ne pourra pas être effectué pour des travaux non autorisés.
2. Les demandes ne sont traitées qu'une fois tous les documents dûment complétés fournis (formulaire de demande, plans, calcul, etc.). Lorsque la qualité des dossiers est telle que cela exige un temps d'examen disproportionné, l'aide financière est réduite.
3. Toute modification d'un projet faisant l'objet d'une décision d'aide financière devra être soumise au SEFH et approuvée par celui-ci. Une modification de projet non approuvée peut conduire au refus de tout versement en raison du non-respect des conditions d'octroi.

Documents à fournir

Documents à joindre obligatoirement lors de la demande de subvention :

- Formulaire de demande signé
- Devis général de la production de chaleur, et éventuellement de la distribution de chaleur, y compris tous les travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, rinçage, citerne, peinture, honoraires, etc.)
- Factures d'énergie pour attester de la source d'énergie antérieure
- Photos de la production de chaleur existante et des émetteurs de chaleur existants (radiateurs ou chauffage de sol)
- Détail du calcul de la SRE y compris dossier de plans et coupe à l'échelle
- Schéma de principe de l'installation CAD (primaire)
- Hors habitat individuel (normes SIA 380/1 cat. II) : Extrait de cadastre

Essayez de limiter le nombre d'annexes en les regroupant dans des documents par thème.

Général / Projet

* Début prévu des travaux

* Fin prévue des travaux

* La mesure est-elle liée à un projet d'agrandissement, de nouvelle construction ou de surélévation?

Oui Non

* Des locaux existants sont-ils nouvellement chauffés?

Oui Non

* Coûts d'investissement en CHF

CHF



* Année du système de chauffage avant rénovation

* Système de production de chaleur avant les travaux

* Subventions attribuées par des programmes tiers: l'une des affirmations suivantes s'applique-t-elle à votre situation?

- Une demande de subvention est déposée auprès de tiers pour le projet de rénovation
- Des certificats sont émis pour le projet de rénovation (en allant au-delà des exigences d'une convention d'objectifs ou dans le cadre de projets de compensation)
- Le site de votre entreprise est exonéré de la taxe sur le CO2 (en raison d'une convention d'objectifs avec la Confédération)

Oui Non

Mesure

* Nom du réseau de chaleur à distance

* Nom de l'exploitant du réseau de chaleur à distance

* Adresse de la centrale de production chaleur

* Source principale des énergies renouvelables dans le réseau de chaleur

* Puissance de raccordement kWh

kWh

* Surface de référence énergétique en m² avant la rénovation

m²

* Surface de référence énergétique en m² après la rénovation

m²

* Utilisation de la chaleur

* Est-ce que le système de distribution de chaleur est installé pour la première fois? ⓘ
 Oui Non

* Eventuel facteur de correction de hauteur pour le calcul de la SRE (Valeur par défaut : 1)

* Le SEFH souhaite élaborer une carte montrant les projets exemplaires réalisés dans le cadre du programme bâtiments. Les données publiées sont uniquement le type d'installation et l'emplacement.

Remarques

⌂ ANNULER

< RETOUR

SUIVANT >


6. Annexes à joindre à la demande

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouv. demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment ✓ Données spécifiques de la mesure **Annexes** Résumé Soumettre

Cliquez ici pour ajouter des fichiers

SELECTIONNER DES FICHIERS 

Fichiers téléchargés

Nom du fichier	Type	Taille du fichier	Actions
Aucune donnée disponible dans le tableau			

Documents à fournir

Documents à joindre obligatoirement lors de la demande de subvention :

- Formulaire de demande signé
- Devis général de la production de chaleur, et éventuellement de la distribution de chaleur, y compris tous les travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, rinçage, citerne, peinture, honoraires, etc.)
- Factures d'énergie pour attester de la source d'énergie antérieure
- Photos de la production de chaleur existante et des émetteurs de chaleur existants (radiateurs ou chauffage de sol)
- Détail du calcul de la SRE y compris dossier de plans et coupe à l'échelle
- Schéma de principe de l'installation CAD (primaire)
- **Hors habitat individuel (normes SIA 380/1 cat. II) :**
Extrait de cadastre

Essayez de limiter le nombre d'annexes en les regroupant dans des documents par thème.

Indications

Ici vous pouvez télécharger un nombre illimité de documents électroniques pour votre demande, par exemple des photos, des plans, offres et factures.

Une fois téléchargé, vous devez classifier le type de document.

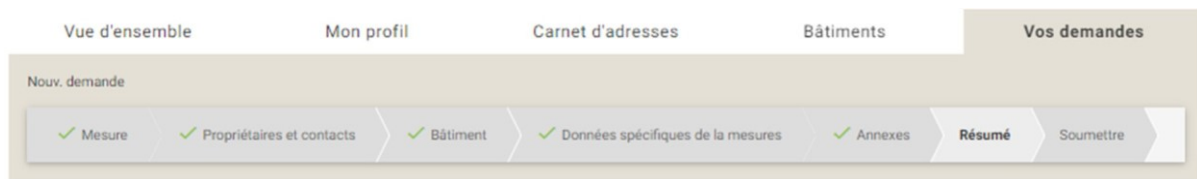
Les types de fichiers suivants sont autorisés:

- PDF
- JPG
- TIFF
- GIF
- PNG
- DOC/DOCX (Word)
- XLS/XLSX (Excel)

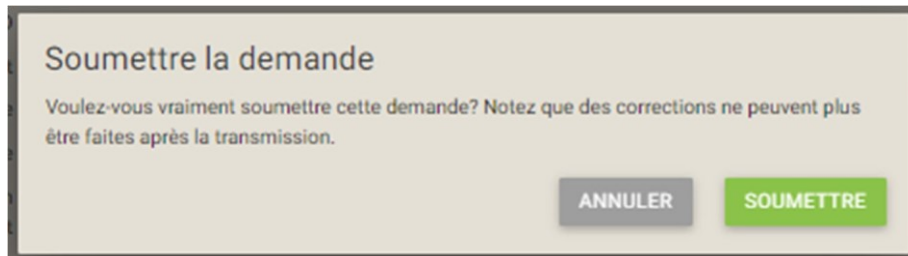
ANNULER

< RETOUR SUIVANT >

7. Résumé de la demande



8. Soumettre



Visualisation de la plateforme pour la demande d'achèvement

Une fois les travaux terminés, vous devez vous connecter à la plateforme de demande afin d'enregistrer la fin des travaux. La procédure est similaire à celle de la demande de subvention. La demande de versement des subventions dûment remplie doit être signée et envoyée au centre de traitement. Les documents listés ci-dessous doivent être téléchargés de manière groupée sur la plateforme de traitement.

Liste des annexes à fournir sur la plateforme :

- Formulaire d'achèvement des travaux signé
- Factures finales complètes, yc travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, citerne, etc.)
- Protocole de mise en service dûment rempli et signé, yc indications des réglages
- Photos du nouveau raccordement
- Photos de la nouvelle distribution de chaleur (corps de chauffe avec vanne thermostatique, distributeur chauffage de sol, régulation par pièce, etc.)
- Copie du contrat d'approvisionnement en énergie du réseau CAD
- Coordonnées bancaires :
 - **Habitat individuel** : Infos bancaires du requérant: bulletin de versement, copie carte bancaire ou extrait compte bancaire à joindre obligatoirement
 - **Hors habitat individuel (normes SIA 380/1 cat. II)** : Infos bancaires du propriétaire ou de la copropriété : bulletin de versement, copie carte bancaire ou extrait compte bancaire à joindre obligatoirement